

Participation citoyenne : mise en place d'une assemblée citoyenne

Les élus communautaires du territoire de Cergy-Pontoise ont fait de la participation citoyenne un des piliers du nouveau mandat. Depuis deux ans, l'agglomération s'est ainsi engagée dans une démarche de participation citoyenne auprès des Cergy-pontains, prenant la forme de réunions publiques, notamment sur la transformation du pôle gare Cergy-Préfecture, de débats mensuels autour de la transition écologique (les Rendez-vous du développement durable) ou de consultations sur l'élaboration de grands projets, comme le Plan alimentaire territorial...



Dans ce cadre, deux nouvelles instances participatives vont bientôt voir le jour : le Conseil de développement et l'Assemblée citoyenne.

Le Conseil de Développement

Cette instance indépendante, composée de 35 personnes impliquées dans la vie du territoire (entrepreneurs, associatifs, institutionnels), a vocation à contribuer, dans l'intérêt général, aux politiques publiques de l'agglomération. Le Conseil de développement sera notamment consulté sur le Projet de territoire et sur le Programme local de l'Habitat (PLH). Sa première réunion se tiendra cet automne.

L'Assemblée citoyenne

Instance permanente de débat et de concertation, l'Assemblée citoyenne constitue un organe participatif et consultatif placé aux côtés des 69 conseillers communautaires. Cette initiative doit permettre à des habitants des 13 communes qui composent l'agglomération d'imaginer et produire collectivement des avis et des propositions au Conseil communautaire sur les politiques publiques intercommunales. Cette instance pourra être saisie par le Président de la Communauté d'agglomération ou s'autosaisir sur des sujets relevant des compétences de l'agglomération. Les avis et propositions de l'Assemblée citoyenne seront remis au Président de la Communauté d'agglomération qui en assurera la communication auprès du Conseil d'agglomération et tiendra informée l'Assemblée citoyenne des suites réservées à ses avis et propositions. Ses 69 membres - majeur.e.s et habitant l'une des 13 communes de l'agglomération - seront recruté.e.s à la rentrée, sur la base d'un tirage au sort.

Liens utiles

www.cergy-pontoise.fr/participation-citoyenne